

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 22 juillet 2024, à 19h00, à la salle communautaire,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Ghyslain Maheu	Conseiller
	Natasha Pagé	Directrice générale
Sont absents :	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

2024-07-153 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-07-154 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2024-07-155 – MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal est en vigueur pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal permet de préciser une autre date que celle du calendrier;

CONSIDÉRANT QUE dans des circonstances, il y a lieu d'apporter des correctifs en faveur du demandeur;

DE PRÉCISER une date différente pour la séance ordinaire d'août prévue le 12 août au dépôt des dates des séances ordinaires du Conseil municipal du calendrier 2024 de la manière suivante, tel que permet le Code Municipal, soit le 5 août et que l'heure de la rencontre soit identique au calendrier soit 19h00.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet et adopté à l'unanimité des conseillers de reporter à une date différente la séance ordinaire prévu le 12 août. La séance sera devancée au 5 août 2024 à 19h00.

2024-07-156 – OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉVALUATION ET LA MISE HORS SERVICE DES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette a mandaté la FQM (Fédération Québécoise des municipalités) pour effectuer une demande de prix de service professionnels visant l'évaluation et la mise hors service des immobilisations,

CONSIDÉRANT QUE la FQM a analysé les soumissions et l'analyse démontre que Gespro Groupe Conseil possède la soumission la plus basse. Le montant est estimé à 26 214.30 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr et adopté à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Gespro Groupe Conseil pour l'évaluation et la mise hors service des immobilisations.

2024-07-157 – PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-07-158 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19H05.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.